

M^{me} A

Harvse

Hariguane le 5. 10. 2018

à

Monsieur Gérard Dimonio,
Commissaire Enquêteur

- Enquête publique :
- Réflexion sur le projet d'entrepôt Lot E de la ZAC des Aiguilles
- Commune d'ENSUES.

À l'heure où les voyants rouges de notre environnement sont tous éclairés, où notre planète, tel le Titane, sombre dans le chaos, on autorise encore des installations néfastes à notre équilibre naturel.

En effet, la ZAC des Aiguilles accablait un espace encore vierge qui abrite une faune remarquable - Elle polluera par ses activités diverses une zone ZNIEFF et Natura 2000

À ces secteurs déjà trop bétonnés, pollués, et défigurés j'ajoutera une augmentation de la circulation des poids-lourds avec les nuisances qui en découleront : des difficultés accrues de la circulation routière, une aggravation notable des

pollutions -
Les milieux classés zone ZNIEFF et Natura 2000
doivent être impérativement protégés.

Enfin, il est inacceptable que de tels
Aménagements sur une surface aussi
importante puissent se réaliser sans aucune
installation énergétique solaire (panneaux
photovoltaïques...) dans un pays où le soleil est
bien présent.

Inadmissible !

une ZAC de TROP, non vertueuse -